



# COMMUNE DE MEX

**PREAVIS no 4/2015  
de la Municipalité à son Conseil général  
relatif à une demande de crédit de CHF 120'000.- pour le remplacement  
des vannes réseaux du quartier des Esserts**

## **HISTORIQUE**

Suite à une fuite survenue sur la conduite au ch. du Léman à mi-février de cette année, il a été constaté que plusieurs vannes réseaux ne fonctionnaient plus.

Nous avons alors mandaté l'entreprise Salm SA (M. Salm est le fontainier de l'Entente Intercommunale des Eaux de Villars-Ste-Croix, Mex et Vuflens-la-Ville, EIEVMV), aux fins de nous établir un diagnostic précis de l'état des vannes réseaux.

Le contrôle a été effectué le 22 juillet 2015. Il en ressort, qu'à l'exception de la vanne remplacée à mi-février, aucune autre n'est étanche.

Le rapport de Salm SA mentionne également que ces vannes installées entre 1970 et 1973 doivent être impérativement remplacées. Il s'agit de travaux qui doivent être réalisés prioritairement et ceci dans l'intérêt sanitaire de la population concernée.

## **TRAVAUX ENVISAGES**

Remplacement de vannes sur six sites du réseaux, soit :

Sanitaire :

Pose de vannes de bouclage au quartier des Esserts  
arrêt d'eau, coupe de conduites, pose des vannes, remise en  
pression, Contrôle, d'étanchéité et mise en service.  
Prix

CHF 76'722.-

Génie-civil :

Fouilles de 3,5 m x 3,5 m x 1,5 m profondeur  
Signalisation, installation de chantier, découpage de  
l'enrobé, évacuation, fourniture et mise en place,  
revêtement bitume, finition  
Prix

CHF 43'200.-

Total arrondi

CHF 120'000.-

Remarques :

- Après consultation auprès de l'ECA, seules les canalisations sont subventionnées et non les vannes réseaux
- La population concernée sera informée du début des travaux, de sa durée, ainsi que des coupures d'eau

## **FINANCEMENT**

La commune financera ces travaux par le biais du Fonds de réserve affecté au service des eaux, compte bilan No 9280.81, soit un prélèvement de CHF 120'000.-. Le montant de ce compte s'élève au 31 décembre 2014 à CHF 239'466.-.

## CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Mex vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- Vu le préavis N° 4/2015,
- Entendu la Commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- Entendu la commission des finances,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### Décide :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux,
- De lui octroyer le crédit nécessaire à la réalisation, soit CHF 120'000.-
- D'accepter le financement proposé, soit par prélèvement de ce montant sur le fonds de réserve affecté au service des eaux.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 5 octobre 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

M. Buttin



La Secrétaire

R. Marendaz

Mex, le 5 octobre 2015